Image not found or type unknown

Reprise de mon poste après un accident de travail

Par **lanson isabelle**, le **24/02/2017** à **15:19**

bonjour
etant actuellement en arret pour accident du travail depuis fin juillet je viens d'apprendre que mon entreprise a recruté une personne en cdi pour me remplacer avec l'equivalent de mon travail a faire . mon employeur ne pense pas me redonner les memes fonctions que je faisais tous les jours jusqu'a présent et donc cette nouvelle personne serait ma chef
de plus mon echelon et niveau inscrit sur mon bulletin de salaire ne correspond pas du tout au travail que je fournis
je suis sur ce poste depuis 2011 en cdi
je dois reprendre bientot a mi temps thérapeutique
est ce une sorti vers la porte de leur part lors de ma reprise
merci de m'apporter de l'aide

Par **P.M.**, le **24/02/2017** à **17:34**

Bonjour,
Il faudrait déjà demander une visite de pré-reprise au Médecin du Travail puisque l'arrêt a duré plus de 3 mois et ensuite l'employeur devra organiser une visite de reprise lorsque vous l'aurez informé que vous n'aurez pas de prolongation et que vous ne reprendrez pas le travail avant de l'avoir passé...
Il aurait fallu faire reconnaître par avenant les fonctions réellement exercées ou au moins que la qualification figurant sur les feuilles de paie en tienne compte car je crains que l'employeur s'en serve pour vous proposer un poste déjà dans le cadre du temps partiel thérapeutique mis en oeuvre avec l'accord de la CPAM...
Si c'était le cas, je ne vois qu'un recours en apportant les éléments des fonctions réellement exercées devant le Conseil de Prud'Hommes en vous rapprochant d'un d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés